

HR – Leadership  AM_HR_PO_001_01	<b>ArcelorMittal</b>  <b>Politique en matière de Diversité et d’Inclusion</b>	 ArcelorMittal
--	---	--

## Information

### Description

Notre objectif est de créer un environnement de travail moderne et flexible qui permette à notre personnel de s’épanouir, où chacun est traité sur un pied d’égalité et est respecté pour sa contribution.

Développer ces moyens au maximum améliorera nos performances en nous aidant à définir de nouveaux marchés, en relevant les défis de nos clients et en répondant aux attentes des parties prenantes avec innovation et créativité.

### Domaine d’application :

Applicable à l’ensemble des salariés d’ArcelorMittal.

Propriétaire :	Wille Bart	Date de création :	15/04/2020
Rédaction :	Compliance Department	Date de révision :	12/10/2020
Révision pour traduction en Français le 16/06/2021		Date de publication :	20/04/2020

## Documents de référence

Référence ou date	
-------------------	--

## Validation

Validation	Titre	Date de validation
CALLAGHAN Brian	VP Resourcing, Leadership & Development and Learning	14/10/2020

## Autorisation

Autorisation	Titre	Date d’autorisation
WILLE Bart	Head of Human Resources	15/10/2020

<p>HR – Leadership</p> <p>AM_HR_PO_001_01</p>	<p style="text-align: center;"><b>ArcelorMittal</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Politique en matière de Diversité et d’Inclusion</b></p>	 <p style="text-align: center;">ArcelorMittal</p>
---	--	--

## Politique en matière de diversité et d’inclusion

### **Description :**

Notre objectif est de créer un environnement de travail moderne et flexible qui permette à notre personnel de s’épanouir, où chacun est traité sur un pied d’égalité et est respecté pour sa contribution.

Développer ces moyens au maximum améliorera nos performances en nous aidant à définir de nouveaux marchés, en relevant les défis de nos clients et en répondant aux attentes des parties prenantes avec innovation et créativité.

### **Domaine d’application :**

Applicable à l’ensemble des salariés d’ArcelorMittal.

## La diversité est une force

### 1. Objectif

Chez ArcelorMittal, nous sommes convaincus que la diversité au sein de nos effectifs est un atout car elle apporte de nouvelles idées, points de vue et expériences dans un environnement accueillant qui soutient nos valeurs de Leadership, de Durabilité et de Qualité.

Pour ArcelorMittal, la diversité se traduit par une main-d’œuvre qui est le reflet de différentes cultures, générations, sexes, groupes ethniques, orientations sexuelles, nationalités, compétences, origines sociales et toutes les autres différences spécifiques qui font de chacun d’entre nous des individus à part entière.

L’inclusion passe par la création d’un environnement de travail où chacun a la possibilité de participer pleinement à la réussite de l’entreprise et où tous les salariés sont appréciés et respectés pour leurs compétences, leurs expériences et leurs points de vue particuliers.

**Leadership** : Notre personnel respecte les normes et comportements professionnels définis par le Code Ethique, le cadre de compétences et les valeurs d’ArcelorMittal.

Nos dirigeants adoptent une approche ouverte et inclusive de l’organisation du travail, des relations avec les communautés, les fournisseurs, les clients et les autres parties prenantes, dans une démarche de progrès continue et durable.

**Durabilité** : Afin de transformer nos lendemains et de continuer à établir de nouvelles normes, nous formons des dirigeants de niveau international qui possèdent à la fois des savoirs approfondis à l’échelle locale et des connaissances spécifiques à ArcelorMittal.

Nous tirons profit de la diversité des idées et des approches à tous les niveaux de l’organisation dans le but de développer et d’améliorer continuellement nos performances et le service apporté à nos clients.

<p>HR – Leadership</p> <p>AM_HR_PO_001_01</p>	<p style="text-align: center;"><b>ArcelorMittal</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Politique en matière de Diversité et d’Inclusion</b></p>	 <p style="text-align: center;">ArcelorMittal</p>
---	--	--

**Qualité** : Nous voulons attirer et retenir les meilleurs talents, et être reconnus pour le soutien que nous apportons à nos salariés afin qu’ils puissent exprimer leur potentiel et contribuer au succès d’ArcelorMittal.

## 2. Principes

**Pour soutenir cette démarche, nous nous engageons à :**

1. Identifier, analyser et relever de façon proactive les défis liés à la diversité au sein du Groupe et de ses unités afin de soutenir le déploiement de cette politique.
2. Veiller à ce que toutes les unités commerciales respectent les obligations légales et réglementaires, ainsi que le Code Ethique et les Valeurs d’ArcelorMittal.
3. Éradiquer tout comportement discriminatoire à chaque étape de la vie professionnelle et à tous les niveaux hiérarchiques.
4. Octroyer à tous les salariés ou prestataires de services, le droit à un environnement de travail exempt de harcèlement.
5. Créer un environnement de travail solidaire et compréhensif dans lequel tous les individus se sentent accueillis, respectés et écoutés, où ils peuvent réaliser leur plein potentiel, et ceci quels que soient leur race, couleur de peau, sexe, orientation sexuelle, âge, religion, origine ethnique ou nationale et handicap.
6. Adapter les processus et procédures internes afin de favoriser la diversité et l’inclusion.
7. Organiser des formations et des séances de sensibilisation axées sur les responsabilités et les avantages en matière de diversité et d’inclusion, ceci afin de promouvoir la compréhension des différences et des ressemblances, de diminuer les comportements critiques et d’augmenter la tolérance et la flexibilité pour ainsi améliorer l’efficacité de nos équipes multiculturelles.
8. Garantir la confidentialité des plaintes ; les personnes victimes ou témoins du non-respect des principes énoncés dans la présente Politique peuvent faire part de leurs préoccupations de façon confidentielle en utilisant la procédure de Lancement d’Alerte (« Whistleblower process ») ; pour les besoins des enquêtes, les informations relatives aux plaintes ne seront divulguées qu’aux seules personnes, salariés ou tiers, qui ont un besoin légitime d’en prendre connaissance.
9. Prendre des mesures pour assurer le respect de cette Politique ; toute infraction à cette Politique peut exposer la personne concernée à des mesures disciplinaires et à d’autres conséquences prévues par la loi. La procédure disciplinaire, y compris l’enquête, doit être équitable, impartiale et transparente. Le cas échéant, sur la base des conclusions, ArcelorMittal pourra prendre des mesures appropriées, coopérer avec les autorités et entamer des poursuites judiciaires à l’encontre des salariés reconnus coupables d’un comportement inapproprié couvert par la Politique.